

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN
MRC DES LAURENTIDES

RÈGLEMENT NUMÉRO 702

RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 680 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 370 000 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE PAVAGE ET D'AMÉLIORATION DU DRAINAGE SUR LE CHEMIN MAUPAS

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Morin a adopté en février 2020 le règlement d'emprunt numéro 680 décrétant une dépense de 370 000 \$ pour réaliser des travaux de pavage et d'amélioration du drainage sur le chemin Maupas;

ATTENDU QUE suite à l'approbation du règlement d'emprunt, des plans et devis ont été préparés avec une nouvelle estimation des coûts;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux initiale présentée en Annexe B du règlement d'emprunt numéro 680 ne tient pas compte de toutes les dépenses nécessaires aux travaux de réfection de l'infrastructure du chemin Maupas et que le montant du règlement d'emprunt est nettement insuffisant;

ATTENDU QU'un sondage envoyé aux citoyens a démontré que 83 % des citoyens concernés refusent de payer le nouveau montant calculé à partir de la nouvelle estimation des coûts;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'abroger le règlement 680 afin de mettre à jour le pouvoir d'emprunt de la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 10 avril 2021 et que le projet de règlement a été adopté à la même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel Bazinet, conseiller

Et résolu

QUE le règlement numéro 702 abrogeant le règlement d'emprunt numéro 680 soit adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 680 décrétant une dépense de 370 000 \$ pour réaliser des travaux de pavage et d'amélioration du drainage sur le chemin Maupas est abrogé.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi et après approbation par le ministre des Affaires municipale et de l'Habitation.

ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 mai 2021



Donna Salvati, mairesse



Caroline Nielly, directrice générale

Avis de motion :	10 avril 2021
Adoption du projet de règlement :	10 avril 2021
Adoption du règlement :	11 mai 2021
Avis public d'entrée en vigueur :	12 mai 2021